

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2595

14 novembre 2007

### SOMMAIRE

<b>Adriatic Lux S.A.</b> .....	<b>124530</b>	<b>Inter Investissements S.A.</b> .....	<b>124559</b>
<b>Agence-Immo 2000 S.A.</b> .....	<b>124560</b>	<b>Lapalinx Sàrl SPF</b> .....	<b>124538</b>
<b>Anaconda S.A.</b> .....	<b>124560</b>	<b>Leben Invest 1 S.à r.l.</b> .....	<b>124526</b>
<b>A&amp;P - ASAP&amp;Partners (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>124558</b>	<b>Leben Invest 1 S.à r.l.</b> .....	<b>124527</b>
<b>Avantium S.A.</b> .....	<b>124527</b>	<b>Lothard Strategies S.A.</b> .....	<b>124560</b>
<b>Ballymore Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>124549</b>	<b>Nikos International S.A.</b> .....	<b>124556</b>
<b>Boxtel S.A.</b> .....	<b>124527</b>	<b>Omnia Capital S.A.</b> .....	<b>124528</b>
<b>CEREP Atlantide 2 S.à r.l.</b> .....	<b>124540</b>	<b>Plastiform Holding S.A.</b> .....	<b>124528</b>
<b>CORSAIR (Luxembourg) N°21 S.A.</b> ....	<b>124529</b>	<b>Porter S.A.</b> .....	<b>124529</b>
<b>CORSAIR (Luxembourg) N°9 S.A.</b> .....	<b>124514</b>	<b>Renegade Holding S.A.</b> .....	<b>124526</b>
<b>Darcy Strategies S.A.</b> .....	<b>124531</b>	<b>Scanhouse S.A.</b> .....	<b>124560</b>
<b>Decofinance S.A.</b> .....	<b>124557</b>	<b>Shedar S.A.</b> .....	<b>124527</b>
<b>Diamond Europe S.A.</b> .....	<b>124526</b>	<b>Shogun Properties</b> .....	<b>124538</b>
<b>Electro Viaduc S.à r.l.</b> .....	<b>124536</b>	<b>Sigmafin Holding S.A.</b> .....	<b>124526</b>
<b>Eleven Investment S.A.</b> .....	<b>124529</b>	<b>SKB Capital S.A.</b> .....	<b>124530</b>
<b>Eurogest Benelux S.à r.l.</b> .....	<b>124530</b>	<b>Skimo S.A.</b> .....	<b>124538</b>
<b>European Power Systems S.A.</b> .....	<b>124525</b>	<b>Société d'Investissement Industriel Lu-</b> <b>xembourgeois</b> .....	<b>124525</b>
<b>Fabso International Holding S.A.</b> .....	<b>124530</b>	<b>Société du Livre S.A.</b> .....	<b>124559</b>
<b>FIRST LuxCo 1</b> .....	<b>124525</b>	<b>Société Financière d'Octobre SA</b> .....	<b>124537</b>
<b>Gibot-Deco S.à r.l.</b> .....	<b>124523</b>	<b>Sofid SA</b> .....	<b>124537</b>
<b>IFT International Financial Team S.A.</b> ..	<b>124522</b>	<b>SPE II Borealis S. à r.l.</b> .....	<b>124514</b>
<b>iii-investments Luxembourg S.A.</b> .....	<b>124531</b>	<b>St Marius S.à r.l.</b> .....	<b>124528</b>
<b>Inkom Funding B.V.</b> .....	<b>124514</b>	<b>Thunderbird G S.à r.l.</b> .....	<b>124529</b>
<b>Inkom Funding B.V.</b> .....	<b>124537</b>	<b>Toppetti 2 S.A.</b> .....	<b>124523</b>
<b>Inkom Funding B.V.</b> .....	<b>124536</b>	<b>Umicore Autocat Luxembourg</b> .....	<b>124558</b>
<b>Intégration Financière SA</b> .....	<b>124536</b>	<b>UTCA Finance S.A.</b> .....	<b>124528</b>
		<b>Xaro S.A.</b> .....	<b>124557</b>

**CORSAIR (Luxembourg) N°9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 90.445.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007124254/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05844. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Inkom Funding B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.825.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

INKOM FUNDING B.V.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007124252/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05871. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**SPE II Borealis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 116.905.

In the year two thousand and seven, on the first day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP TOUR AIR 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

being the Sole Shareholder of the Company and acting in such capacity (the «Sole Shareholder»);

hereby takes the following resolutions in accordance with Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the «Law»):

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to completely amend and restate the Articles of Incorporation of the Company which shall be read as follows:

**«Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name SPE II BOREALIS S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

## **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

## **3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.4.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object,

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II. Capital, Shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares. Each Share has a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **7. Transfer of Shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

### **Chapter III. Management**

#### **8. Management.**

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

#### **9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

**10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

#### **11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

#### **Chapter IV. General Meeting of Shareholders**

##### **13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.**

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

##### **14. Holding of General Meetings.**

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

##### **15. Majorities.**

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Chapter V. Business year**

##### **16. Business year.**

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **17. Distribution right of Shares.**

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### Chapter VI. Liquidation

**18. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### 19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII. Applicable Law

**20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

##### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, for the avoidance of doubt, that the current business year of the Company has started on 1st January 2007 and shall end on 31 December 2007 and that the subsequent financial year shall start on 1st January 2008 and shall end on 30 June 2008.

##### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 3,000.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP TOUR AIR 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de SPE II BOREALIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.905;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

##### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de réécrire entièrement les Statuts de la Société qui doivent être lus comme suit:

#### «STATUTS

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Forme - Dénomination.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SPE II BOREALIS S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi



du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

## **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

## **3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.4.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet,

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital, Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- €), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des Parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou de tierces parties jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

## **Titre III. Gérance**

### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

### **9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

### **11. Délégation et mandat du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

### **12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax,



d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que télécopie, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

#### **Titre IV. Assemblée Générale des Associés**

##### **13. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés - Votes.**

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

##### **14. Tenue d'Assemblées Générales.**

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

##### **15. Majorités.**

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre V. Exercice social**

##### **16. Exercice social.**

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

##### **17. Droit de distribution des Parts.**

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

## Titre VI. Liquidation

**18. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### 19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

## Titre VII. Loi applicable

**20. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique reconnaît, pour éviter tout doute, que l'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 se terminera le 31 décembre 2007 et que l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et se terminera le 30 juin 2008.

### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 3.000,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation LAC/2007/29303. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007126123/211/457.

(070145234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

## IFT International Financial Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.842.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
Administrateur

Référence de publication: 2007124391/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05381. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Toppetti 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.760.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour TOPPETTI 2 S.A.

Signature

Référence de publication: 2007124345/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03315. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Gibot-Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 132.589.

STATUTS

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Jean Jacques Gibot, peintre, né à Marseille (France) le 1<sup>er</sup> janvier 1951, demeurant à F-57970 Yutz, 28, avenue des Nations.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de GIBOT-DECO S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour l'exploitation d'une entreprise de peinture, de décoration et de rénovation.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jean Jacques Gibot, peintre, né à Marseille (France) le 1<sup>er</sup> janvier 1951, demeurant à F-57970 Yutz, 28, avenue des Nations, et ont été intégralement libérées par l'apport en nature par l'associé unique à la société d'objets mobiliers corporels à utiliser dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise de peinture, de décoration et de rénovation d'une valeur de six mille trois cents euros (EUR 6.300,-) et par un versement en espèces de six mille cent euros (EUR 6.100,-), de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Un inventaire de ces objets avec leurs évaluations dressé par le comparant, après avoir été signé ne varietur par celui-ci et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'associé unique déclare que les susdits objets ne font l'objet d'aucune saisie ni autre engagement empêchant leur apport pur et simple à la société et que ceux-ci sont dès à présent à la disposition de la société.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Jean Jacques Gibot, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. J. Gibot, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, Relation: LAC/2007/30857. — Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 octobre 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007125623/222/80.

(070144772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

**FIRST LuxCo 1, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 123.325,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Williams

*Gérant*

Référence de publication: 2007124250/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05161. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**S.I.I.L., Société d'Investissement Industriel Luxembourgeois, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

Référence de publication: 2007124063/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05377C. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**European Power Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.522.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 juin 2007 à 10.00 heures*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

- M. Koen Lozie

- M. René Avonts

- M. Rusen Ergec

- M. Serdar Bilgiç

- COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet

Administrateurs, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Copie certifiée conforme

EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007124076/1172/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Renegate Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 56.570.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
*Experts Comptables*  
Signature

Référence de publication: 2007124050/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09720. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Diamond Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 51.021.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
DIAMOND EUROPE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007123531/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04280. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Leben Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 111.726.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEBEN INVEST 1 S.à r.l.  
Signature / Signature  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007123532/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01629. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Sigmafin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 93.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007124264/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05589. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---



**Shedar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 94.433.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007124262/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05592. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Leben Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 111.726.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LEBEN INVEST 1 S.à r.l.*

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007123533/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01628. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Avantium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 96.365.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AVANTIUM S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123530/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04292. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Boxtel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 121.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BOXTEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123529/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04290. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Omnia Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 47.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
OMNIA CAPITAL S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007123565/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04341. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Plastiform Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 63.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
PLASTIFORM HOLDING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007123566/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04342. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**UTCA Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 48.367.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
UTCA FINANCE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007123567/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04310. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**St Marius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 28.373.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123494/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04968. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Thunderbird G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.769.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007123501/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05123. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Eleven Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.024.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ELEVEN INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123528/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04286. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Porter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.715.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PORTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123527/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04306. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**CORSAIR (Luxembourg) N°21 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.222.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007124062/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05828. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Fabso International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 84.326.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007123987/1429/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04738C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Eurogest Benelux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 56.836.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007123983/1429/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00887. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Adriatic Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 76.498.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ADRIATIC LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123570/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04318. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**SKB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 110.634.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SKB CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123569/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04316. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**iii-investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.569.

—  
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de III-INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. en date du 12 septembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007123776/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Darcy Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.614.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BERGAMAUX FINANCE S.A., une société ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, en cours d'inscription au Registre de Commerce, ici représentée par Madame Elise Lethuillier, sous-directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, en vertu d'une procuration datée du 17 septembre 2007,

2) SANDORELLA HOLDING S.A., une société ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (RCS Luxembourg B 98.185), ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, en vertu d'une procuration datée du 17 septembre 2007.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées par le comparant et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de DARCY STRATEGIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

**Art. 5.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;

b) tous comptes à recevoir;

c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;



- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois d'octobre à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## Titre V. Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en octobre 2008.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. BERGAMAUX FINANCE S.A. précitée: trois cent neuf actions; .....	309
2. SANDORELLA HOLDING S.A. précitée: une action. ....	1
Total: trois cent dix actions. ....	400

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constataion*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

- 3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Madame Elise Lethuillier, sous-directeur principal, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

- 4.- Est nommé commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C. Luxembourg B 51.238.

- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26963. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007126129/220/254.

(070145209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**Electro Viaduc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 6-10, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 22.564.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007124259/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05583. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Inkom Funding B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.825.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

*INKOM FUNDING B.V.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2007124251/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05865. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Intégration Financière SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 48.248.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2007*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007124085/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01907. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Inkom Funding B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.825.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

INKOM FUNDING B.V.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007124253/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05867. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Sofid SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 129.334.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration daté du 1<sup>er</sup> septembre 2007*

Le Conseil d'Administration a décidé, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2007, de transférer le siège social de la Société du 18, avenue Marie-Thérèse, L-2014 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Le Conseil d'Administration a pris acte également de la démission de Madame Christine Louis-Haberer et a décidé de coopter Madame Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967 à Paris, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, comme nouvelle administratrice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124220/4067/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 35.865.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 septembre 2007 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'assemblée accepte la démission au 19 septembre 2007 de Monsieur Koen Lozie avec effet immédiat.
- L'assemblée décide de nommer en remplacement Madame Monique Hanssens, Hospitaalstraat 52, B-9940 Ertvelde.
- Les mandats de Madame Monique Hanssens et de Monsieur Jean Quintus et de COSAFIN S.A., Administrateurs et de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007124088/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Shogun Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 33.671.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2007*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007124082/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Skimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 31.527.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2007*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur-délégué de Madame Edith Lieckens, administrateur de sociétés, demeurant 18, Guido Gezellelaan à B-2500 Lier.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Edith Lieckens, administrateur de sociétés, demeurant 18, Guido Gezellelaan à B-2500 Lier, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007124081/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Lapalinx Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 132.574.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.



Ont comparu:

1) Monsieur Pascal Xatart, dirigeant de société, né à Sfax (Tunisie) le 1<sup>er</sup> juin 1967, demeurant à F-75007 Paris, 7, avenue de la Bourdonnais,

ici représenté par Madame Marika Jacquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 7 octobre 2007.

2) Monsieur Laurent Xatart, consultant, né à Meknes (Maroc) le 1<sup>er</sup> juin 1972, demeurant à F-75006 Paris, 20, rue des Canettes,

ici représenté par Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 7 octobre 2007.

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentaire et les mandataires des comparants resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée au statut fiscal de société de gestion de patrimoine familial (SPF) gouvernée par la loi du 11 mai 2007 sous la dénomination de LAPALINEX SARL SPF.

Les associés pourront à tout moment se réunir avec un ou plusieurs autres associés.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. La société n'aura aucune activité commerciale. La société peut emprunter de quelque façon que ce soit. La société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial SPF.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de 10,00 euros (EUR 10,00) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 8.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la Société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Dispositions transitoires*

1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2008.

2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

### Souscription et libération

Les parts sociales sont souscrites en numéraire comme suit:

1. Monsieur Pascal Xatart, préqualifié, mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales . . . . .	1.785
2. Monsieur Laurent Xatart, préqualifié, mille sept cent quinze parts sociales . . . . .	1.715
Total: trois mille cinq cents parts sociales . . . . .	3.500

Les associés déclarent que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350,00 EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée, Monsieur Pascal Xatart préqualifié.

Le gérant a le pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle.

Il exercera son mandat à titre gratuit.

2. Le siège de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Jacquemart, M. Jacquet, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 16 octobre 2007, MERSCH/2007/1757. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 octobre 2007

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007125243/243/87.

(070144531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

### **CEREP Atlantide 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.556.

### STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP III FRANCE S.à r.l., a limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.286,

here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 26 September 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

#### **Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name CEREP ATLANTIDE 2 S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

## **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

## **3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.4.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object,

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II.- Capital, Shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares. Each Share has a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

### **Chapter III.- Management**

#### **8. Management.**

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

#### **9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

**10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

#### **11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

#### **Chapter IV.- General meeting of Shareholders**

##### **13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

##### **14. Holding of general meetings.**

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

##### **15. Majorities.**

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Chapter V.- Business year**

##### **16. Business year.**

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latter prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **17. Distribution right of shares.**

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by these Articles.

#### Chapter VI.- Liquidation

**18. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### 19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII.- Applicable Law

**20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2008.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
CEREP III FRANCE S.à r.l. . . . . .	250
Total: two hundred and fifty Shares . . . . .	250

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro 1,500.-.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.446 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1257, page 60290, dated 25 June 2007.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP III FRANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.286,

la comparante ci-dessus est ici représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 26 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**1. Forme - Dénomination.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CEREP ATLANTIDE 2 S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

#### 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.4.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout



administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet,

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- €), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou de tierces parties jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

## **Titre III.- Gérance**

### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

### **9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

**11. Délégation et mandat du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

**12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courrier ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courrier, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que télécopie, courrier, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

**Titre IV.- Assemblée générale des Associés**

**13. Pouvoirs de l'assemblée des Associés - Votes.**

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

**14. Tenue d'assemblées générales.**

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

**15. Majorités.**

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

## **Titre V.- Exercice social**

### **16. Exercice social.**

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

### **17. Droit de distribution des parts.**

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

## **Titre VI.- Liquidation**

**18. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### **19. Liquidation.**

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

## **Titre VII.- Loi Applicable**

**20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts
CEREP III FRANCE S.à r.l. ....	250
Total: deux cent cinquante Parts Sociales .....	250

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257, page 60290, en date du 25 juin 2007.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29298. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007124405/211/490.

(070144111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Ballymore Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.629.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BALLYMORE PROPERTIES BV, a company operating under the Dutch law, having its registered office at Claude Debussylaan 24, 1082MD Amsterdam, The Netherlands,

being represented by Mrs. Flora Gibert, private employee, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 14th September 2007.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to record as follows the articles of incorporation of a private limited company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form, name.** There is established by the appearing party a private limited company («société à responsabilité limitée») governed by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), and by the present Articles of Incorporation.

The Company is initially composed of a single member who is the owner of all the units; the Company may at any time be composed of several members, notably as a result of the transfer of units or the issue of new units.

The name of the company is BALLYMORE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (hereafter the «Company»).

**Art. 2. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single member or, as the case may be, pursuant to a resolution of the general meeting of the members in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as described in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of stock, bonds,

debentures, notes and other securities of any kind including any rights attaching thereto as well as of partnership interests and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The object of the Company is furthermore to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures provided it may not proceed to a public issue of such debt instruments.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the management.

In the event that the board of managers determines that extraordinary, political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital - Units.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) units with a par value of one euro (1.- EUR) per unit.

A unit may only be transferred or devolved subject to the consent provided for by article 189 of the Law.

A transfer of units shall be effected by a notarial or by private deed. Transfer of units will only be binding upon the Company or third parties following a notification to or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the Civil Code.

A register of members shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each member, its residence or elected domicile, the number of units held by it, the amounts paid in on each such unit, and the transfer of units and the dates of such transfers.

**Art. 6. Changes to the Capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the single member or, if applicable, pursuant to a resolution of the general meeting of the members adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. General meeting of the members.**

1. When the Company is composed of one single member, such member exercises the powers granted by law to the general meeting of the members.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable in that case.

2. If there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by a written resolution, the text of which will be sent by the board of managers to the members by registered mail.

In that case, the members shall cast their vote and mail it to the Company within a period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

3. Notwithstanding the foregoing, a regularly constituted general meeting of the members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of the members shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to the members at least ten days prior to the general meeting.

Each unit is entitled to one vote. A member may act at any general meeting by appointing another person as its proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by the Law, resolutions at a general meeting of the members duly convened will be passed by a simple majority of the units outstanding.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of the members.** Subject to article 7 (1) and (2), the annual general meeting of the members shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the annual general meeting.

Other general meetings of the members may be held at such place as may be specified in the respective notices of the general meeting.

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be members. The managers shall be elected by the members at their annual general meeting for an undetermined period. A manager may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the general meeting of the members.

The single member or the general meeting of members, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A manager(s) and one or several Class B manager(s).

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all general meetings of the members and the board of managers, but in his absence the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, electronic transmission, another manager as his proxy, provided the genuineness thereof is established.

A manager may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of managers by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

Subject to the following, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. If Class A and Class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one Class A manager and one Class B manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, director, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the members.

Resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved in writing by all the managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

**Art. 12. Powers of the managers.** The sole manager or, if applicable, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of the members fall within the competence of the board of managers.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the individual signature of any one of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers.

However if the single member or the general meeting of members, as the case may be, has appointed one or several Class A manager(s) and one or several Class B manager(s), the Company will be bound by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, within the limits of such power.



**Art. 14. Statutory Auditor.** The member(s) may resolve that the operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. Such statutory auditor need not be a member and shall be elected by the annual general meeting of the members for a period ending at the date of the next annual general meeting of the members.

Any statutory auditor in office may be removed at any time by the members with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of the members, upon recommendation of the board of managers, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of managers, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of managers.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers.

The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a unit during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such unit, shall be forfeited by the holder of such unit, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of units.

**Art. 17. Dissolution and liquidation.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole member or, as the case may be, by the general meeting of the members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a general meeting of the members, subject to the quorum and voting requirements provided for by the Law.

**Art. 19. Governing Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law on commercial companies as amended.

**Art. 20. Single member company.** If, and as long as one member holds all the units, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up twelve thousand five hundred (12,500) units for twelve hundred five hundred euro (12,500.- EUR) with a par value of one euro (1.- EUR) per unit.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,300.- EUR.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person representing the entire subscribed capital has taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers for an indefinite period:

#### *Class A managers:*

Mr. Brian Fagan, private employee, residing professionally at Pointe North, 3 Greenwich View Place, London E14 9NN.

Mr. Stephen Marshall, private employee, residing professionally at Pointe North, 3 Greenwich View Place, London E14 9NN.

#### *Class B managers:*

Mr. Pascal Leclerc, private employee, residing professionally at 6, rue Philippe, L-2340 Luxembourg,



Mr. Jean-Louis Camuzat, private employee, residing professionally at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;  
Mr. Włodzimierz Ksiazak, private employee, residing professionally at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.  
3. The following is appointed as statutory auditor:  
KPMG, 31, allée Scheffer, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction de l'acte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BALLYMORE PROPERTIES BV, une société de droit Néerlandais, ayant son siège social Claude Debussylaan 24, 1082MD Amsterdam, Pays-Bas,  
représentée par Flora Gibert, employé privé, résidant à Luxembourg  
en vertu d'une procuration en date du 14 septembre 2007.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, ès qualités, a sollicité au notaire d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est constitué par la comparante, une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales telle que modifiée et par les présents statuts.

La Société comprend à l'origine, un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à tout moment, comprendre plusieurs associés, par suite, notamment, de cessions de parts sociales d'émission de parts sociale nouvelles.

La dénomination sociale de la société est BALLYMORE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts telles que prévues à l'article 18.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats d'emprunt, d'effets de commerce et d'autres valeurs de toutes espèces, ainsi que des participations dans des sociétés de personnes et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société a par ailleurs pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur porter assistance soit par voie de prêts, soit par toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des certificats d'emprunt à condition qu'elle ne procède pas à l'émission publique de tels titres représentatifs d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à un autre endroit à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Des succursales ou des bureaux autres pourront être établis tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision de la gérance.

Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée du siège à l'étranger, se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital social - Parts sociales.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en douze mille cinq-cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Une part sociale ne peut être transférée ou léguée entre vifs ou à cause de mort que moyennant le consentement conformément à l'article 189 de la loi. Un transfert de parts sociales peut être effectué par acte notarié ou par acte sous seing privé. Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après leur notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés devra être tenu au siège social de la société. Ce registre contiendra le nom de tout associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales détenues par lui, les sommes payées par part sociale, ainsi que le transfert de ces parts sociales et les dates de ces transferts.

**Art. 6. Modification du capital.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, telles que prévues à l'article 18.

#### **Art. 7. Assemblée générale des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. S'il y a moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution écrite, dont le texte sera envoyé par la gérance aux associés, par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés devront émettre leur vote et l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

3. Malgré les dispositions ci-avant, toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble de la collectivité des associés de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les assemblées générales des associés seront convoquées par le conseil de gérance par convocation adressée par lettre recommandée aux associés au moins 10 jours avant l'assemblée générale.

Chaque part sociale donne droit à une voix. Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme son mandataire, par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par transmission électronique.

Sauf dispositions légales contraires, les résolutions des assemblées générales des associés dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des parts sociales en circulation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.** Sous réserve des paragraphes (1) et (2) de l'article 7, l'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée de façon à se tenir à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans la convocation de l'assemblée générale annuelle.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues au lieu prévu dans les convocations y relatives.

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants seront élus par les associés lors de l'assemblée générale annuelle des associés pour une période indéterminée. Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif, et remplacé par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

**Art. 10. Déroulement d'une réunion du conseil.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable de la garde des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance peuvent nommer un autre gérant comme président «pro tempore» par vote majoritaire des présents à une telle réunion.

Les membres du conseil de gérance recevront une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance au moins 24 heures avant l'heure fixée pour une telle réunion, à moins d'événements urgents auxquels cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Cette convocation peut être supprimée par le consentement de chaque gérant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par transmission électronique. Pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil de gérance, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, transmission électronique, un autre gérant comme son représentant.

Un gérant peut assister et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou d'un autre équipement de télécommunication en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler ensemble.

Sous réserve de ce qui suit, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Si des gérants de catégorie A ou de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société (intérêt autre que celui dû à sa fonction de gérant, administrateur, dirigeant ou employé de l'autre partie contractante), ce gérant informera le conseil de gérance de cet intérêt personnel et ne votera ni ne décidera sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt du gérant dans cette transaction à la prochaine assemblée générale des associés.

Les résolutions du conseil de gérance pourront être valablement prises si elles ont approuvées par écrit par tous les gérants. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul ou plusieurs documents distincts.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou, en son absence, par le président «pro tempore» qui a présidé ladite réunion.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux pouvant être présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un gérant.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relève de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 13. Signatures engageant la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature unique de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, a nommé un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les gérants, mais seulement dans la limite de ce pouvoir.

**Art. 14. Commissaire aux comptes.** L'associé unique (Les associés) peut (peuvent) décider que les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes. Ce commissaire aux comptes n'a pas besoin d'être un associé et sera élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivante.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les associés à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> avril et se terminera le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment il sera disposé du montant restant des bénéfices nets annuels et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance, décider, de temps à autre, du versement de dividendes.

Des dividendes intermédiaires peuvent être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil de gérance.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil de gérance, en temps et lieu qu'il appartiendra.

Le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans ne pourra, par la suite, plus être réclamé par le porteur d'une telle part sociale; il sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non demandés qui seront détenus par la Société pour le compte des porteurs de parts sociales.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la liquidation de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou si tel est le cas par l'assemblée générale des associés procédant à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre, par une assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité précisées par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les présents statuts, seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève à environ 1.300,- EUR

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La personne désignée en tête des présentes, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants, pour une période indéterminée:

#### *Gérants de catégorie A:*

M. Brian Fagan, employé privé, demeurant professionnellement à Pointe North, 3 Greenwich View Place, London E14 9NN,

M. Stephen Marshall, employé privé demeurant professionnellement à Pointe North, 3 Greenwich View Place, London E14 9NN.

#### *Gérants de catégorie B:*

M. Pascal Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

M. Jean-Louis Camuzat, employé privé, demeurant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

M. Wlodzimierz Ksiazak, employé privé, demeurant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

3. Est nommé Commissaire aux comptes:

KPMG, 31, allée Scheffer, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présents qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28561. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007126030/211/402.

(070145426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

### **Nikos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.168.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2007*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à r.l, ayant son siège social 5, rue Eugène

Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l, ayant son siège social 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007124080/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

### **Decofinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.554.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 septembre 2007*

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007124077/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

### **Xaro S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.698.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
qui s'est tenue le vendredi 7 septembre 2007 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et COSAFIN SA, représentée par Monsieur Jacques Bordet.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 mars 2007.

Copie certifiée conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124075/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.657.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 septembre 2007*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Alberto Azario, administrateur de société, demeurant 11, Via California à I-20121 Milan;
- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007124079/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Umicore Autocat Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 132.266.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires  
et par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007*

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 1 à 3.

2. Monsieur Ralf Kulemeier, avocat, né à Frankfurt am Main (Allemagne), le 25 mai 1961, demeurant à D-63571 Gelnhausen-Haitz, Allemagne, Am Rausch 2, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Dominic Paul Foran, ingénieur, né à Wangaratta (Australie), le 26 septembre 1968, demeurant à L-2425 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, 8, rue de la Résistance, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Monsieur Dominic Paul Foran, pré-nommé, a été nommé comme administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la société.

5. La société est engagée, pour toutes les questions relevant de la gestion journalière, par la seule signature de l'administrateur-délégué.

6. Monsieur Michael Neisel, senior vice-president de AUTOMOTIVE CATALYSTS EUROPE/AFRIQUE, né à Friedberg (Allemagne), le 12 janvier 1961, demeurant à D-61169 Friedberg, (Allemagne), Bünauring 25, a été nommé comme président du conseil d'administration.



124559

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour UMICORE AUTOCAT LUXEMBOURG  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007124069/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Inter Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.567.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 septembre 2007*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de

- Monsieur Patrice Crochet, Administrateur de sociétés, 10A, boulevard Royal, Luxembourg
- Monsieur Patrice de Maistre, Directeur Général de Clymène, 2, rue Franqueville, Paris.
- Maître Pierre Delandmeter, avocat, 8-10, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg
- Monsieur Noël Didier, Administrateur de sociétés, 10, boulevard Royal, Luxembourg

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 mai 2008.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 mai 2008.

Pour extrait conforme  
Pour INTER INVESTISSEMENTS S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124067/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Société du Livre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.318.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> août 2007*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
COSAFIN S.A. / J. Quintus  
Administrateur / Président  
Signature / -

Référence de publication: 2007124066/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---



**Scanhouse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 58.307.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANHOUSE S.A.  
FIDUPLAN S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007123429/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01606. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Anaconda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 28, rue Béatrix de Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.808.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANACONDA S.A.  
FIDUPLAN S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007123428/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01605. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Agence-Immo 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 72.817.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

SOFINTER S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007123422/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03720. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Lothard Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 113.659.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123450/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05326. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---